

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2019 Séance n° 7/2019
--

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, THEVENOUX Jocelyne, CATHELAND Germaine, FERON William, BOURLIERE Claudine, LIVET Julien, MATICHARD Franck, AUNOS Daniel

Secrétaire de Séance : BOURLIERE Claudine

Date de la convocation : 28/06/2019

INTERCOMMUNALITE

- 1- Présentation projet éolien Urbise : Monsieur THIVEND Bernard vice-président de Roannais Agglomération, délégué à l'énergie et au développement durable présente au conseil Municipal l'avancée du projet de parc éolien sur la commune d'Urbise. Celui-ci comprendra 3 éoliennes, implantées dans le respect de contraintes environnementales. Les dossiers d'implantation sont actuellement en cours d'étude auprès des services de l'Etat. Une enquête publique sera réalisée prochainement. La commune de St Martin d'Estreaux étant située dans un périmètre de 6 kms autour du site est concernée par cette enquête. D'après les études, la production annuelle de ce parc sera l'équivalent de la consommation moyenne annuelle de 7600 habitants.
- 2- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : Mme le Maire annonce que le montant prélevé à notre collectivité est de 4 235€, le montant reversé est de 7367 € soit un solde positif de 3 132€.

ECOLE SPORT LOISIRS

- 3- Ecole : Mme Déplace donne lecture du compte rendu du 3ème conseil d'école : les prévisions pour septembre 2019 sont de 83 élèves, répartis en 4 classes. L'obligation de scolarité à partir de 3 ans entrera en vigueur, avec une certaine souplesse pour l'accueil des plus jeunes. Comme chaque année Mme Déplace a procédé à la distribution de dictionnaires aux CM2. De nombreux projets ont été réalisés tout au long de l'année, facilités par le financement du Sou des écoles.
Les parents d'élèves ont une nouvelle fois soulevé le problème de stationnement devant l'école.
- 4- Association Jeunesse et Sport : une 1^{ère} Assemblée Générale s'est tenue, de façon plus ludique dans l'espoir d'une participation plus importante des professionnels, enfants, parents..... Plusieurs membres du bureau, présents depuis de nombreuses années souhaitent céder leur place, mais aucun nouveau membre n'a intégré le bureau de l'association. Dans ces conditions l'AJS ne pourrait perdurer. Une 2nde Assemblée Générale a donc été organisée. De nouveaux parents se sont mobilisés, ont intégré le bureau ce qui permet le maintien des nombreuses activités organisées par l'AJS.
- 5- Association Familiale Rurale : compte rendu de l'Assemblée Générale : l'AFR comprend notamment une halte-garderie, le relais d'assistantes maternelles, la ludothèque et réalise de nombreuses activités annexes. Elle emploie 12 salariés pour 245 familles adhérentes.
- 6- Aires de jeux : Les contrôles annuels ont été réalisés par la société Dekra qui nous a transmis ses rapports de contrôle. Le panier de basket posé dans la cour de l'école n'a pas résisté aux tests effectués, son utilisation a donc été interdite. Mme Déplace a pris contact avec le vendeur de cet équipement qui s'étonne de cette problématique et nous renvoie un nouveau panier courant juillet. La grosse structure du stade a été remise en état par les agents communaux, elle est donc tout à fait conforme aux exigences et ne nécessite pas d'être renouvelée. Les marches du toboggan du parc Berthon devront quant à elles être consolidées.
- 7- Nord Roannais Foot : compte rendu de l'Assemblée Générale : Mme Déplace annonce que le bilan, suite à la fusion est très satisfaisant. Le stade de La Pacaudière sera inutilisable toute la saison donc le stade de St Martin sera très sollicité. Il a donc été convenu, qu'en cas de détérioration importante, un arrêté sera pris pour interdire l'accès. NRF comprend 151 joueurs pour 181 licences. Le club a de nombreux projets dont celui de « label jeune ». M. Collanges a sollicité la mairie pour le rachat de cages amovibles pour le second demi-terrain. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat de ces cages afin de répartir l'utilisation sur les deux demi-terrains. Plusieurs devis seront réalisés et celui proposant le meilleur rapport qualité prix sera retenu.
Les élus seront donc vigilants sur l'utilisation du terrain au cours de cette année et sur la tenue des vestiaires.

PERSONNEL

- 8- Poste de cuisinier : Jonathan Franchet quittera son poste au 30 septembre 2019. Mme Bartassot Floriane a été recrutée pour le remplacer. Elle a une formation de restauratrice et travaille actuellement dans un bar restaurant. Elle est recrutée en CDD pour une période de un an. Si le poste lui convient et que la commune est satisfaite elle entrera en « stage » durant un an et pourra être titularisée à l'issue de cette période.

Le poste de cuisinier avait été passé à 30h pour Jonathan Franchet toutefois le poste nécessite seulement 28h. Le conseil accepte à l'unanimité de fixer la durée hebdomadaire du poste à 28h annualisées. Monsieur Franchet sera présent tout le mois de septembre pour accompagner Mme Bartassot.

BATIMENTS

- 9- Bien sans maître : Mme le maire prendra prochainement un arrêté pour enclencher la procédure et ainsi pouvoir intégrer le bâtiment dans le patrimoine communal, à l'issue d'une période de 6 mois.
- 10- Réseau de chaleur : la subvention FSIL demandée pour la réfection des secondaires de la chaufferie mairie/salle des fêtes a été refusée, l'enveloppe 2019 étant épuisée. La demande pourra être renouvelée pour 2020 sous condition que les travaux ne soient pas commencés. Mme le Maire propose donc de demander une subvention au Département via l'enveloppe de solidarité. Le conseil accepte à l'unanimité.
- 11- Résidence Marguerite : M. Beurrier annonce que Mme Litaudon et Mme Bompuy ont quitté leur logement. Mme Ricard a emménagé le 5 juillet. L'appartement T3 est disponible à partir du 1^{er} août. La capture des chats réalisée au cours des semaines 24 et 25 a permis d'emmener 12 chats à l'Arche de Noé.
- 12- Salle des fêtes : la commission de sécurité est venue le 20 juin. Il était nécessaire de réaliser des travaux de mise en conformité de cet équipement pour la sécurité des lieux. Un devis a été réalisé par M. Dupuy (2335.16€ HT) et par M. Bailly (1791 € TTC). Dans l'urgence, il a été demandé à M. Bailly de réaliser les travaux. La sous-préfecture enverra prochainement le rapport établi suite à la visite.
- 13- Bar restaurant : afin d'améliorer la visibilité du restaurant de l'extérieur, un store sera installé. Deux devis ont été demandés :

MONSIEUR STORE	store optimo coffre intégral avancée 3000mm largeur 4760mm (cotes hors tout) 2326.20 € + 100 € inscription 2 426.20€ HT	store optimo coffre intégral avancée 3000mm largeur 5940 mm (cotes hors tout) 2578.20 € + 100 € inscription 2 678.20€ HT
BOYER STORE	store gamme Banne Coffre largeur 4840mm avancée 3000 mm 2 771.70€ HT avancée 3500mm 2 943.92 €HT	store gamme Banne Coffre largeur 5990 mm avancée 3000mm 3 065.89 € HT avancée 3500mm 3155.34 € HT

A l'unanimité (1 abstention) le conseil municipal retient la plus grande largeur et la proposition du moins disant soit Monsieur Store à 2 678.20 € HT

- 14- Réhabilitation Guillermer : L'architecte M. Peillon a fait part du planning de réalisation des travaux : consultation et retrait des dossiers suite à l'appel d'offres à compter du 8 juillet. Dépôt des offres au plus tard le 10 septembre ; Ouverture des plis dans la foulée. Démarrage du chantier fin octobre 2019. Durée prévisionnelle 8 mois.
- 15- Boulangerie : 2 minotiers ont visité le site : la minoterie Megnaud et la minoterie Grands Moulins de Thuiles. Les minotiers pourraient investir dans le matériel et demandent si la commune serait prête à acquérir les murs afin d'alléger financièrement l'installation d'un nouvel artisan. Le Conseil Municipal serait d'accord sur le principe de l'achat des murs afin de faciliter l'installation d'un boulanger, uniquement dans l'éventualité où un boulanger s'engagerait à ouvrir son commerce sur la commune. Selon M. Ducarre, M. Bayon est toujours vendeur des murs.

- 16- Monument aux morts : Une procédure négociée a été réalisée afin de trouver preneurs pour les lots 1 et 3. Mme le Maire énonce les offres :

	Entreprise	Estimation	Offre HT	Ecart par rapport à l'estimation
LOT 1 Maçonnerie - pierre de taille	COMTE	25 000.00 €	24816.50 € (variante : 24296.70 €)	-0.73% (-2.81%)
LOT 2 Restauration objets métalliques	GAELE GIRALT	10 000.00 €	9 140.00 €	-8.60%
LOT 3 Restauration pierre polychrome	FANNY GRUE	8 000.00 €	7 870.00 €	-1.63%

Le conseil approuve les propositions de l'entreprise Comte pour le lot 1 et Fanny Grué pour le lot 3.

- 17- Travaux divers école : le tapis sous la véranda doit être remplacé, les encadrements de portes repeints, les rideaux de la classe des CM sont aussi détériorés. M. Dumas propose que les fenêtres de la classe soient remplacées comme celles de la salle d'évolution. Des devis seront donc demandés à plusieurs entreprises.
- 18- Climatisation au cabinet médical : la climatisation ne fonctionne plus. M. Jeneste a donc demandé à M. Bailly de prendre contact avec le docteur Mihu afin de résoudre le dysfonctionnement.

VOIRIE

- 19- Travaux voirie 2019 : Mme le Maire énonce le récapitulatif des offres et le classement effectué par la commission d'appels d'offres :

Critères	EUROVIA Notes	PONTILLE Notes	EIFPAGE Notes
	83	69	67
	275.00 €	250.00 €	890.92 €
Prix des prestations / 20	15.47	19.60	20.00
Pondération 60 %	9.28	11.76	12.00
Valeur technique / 20 dont	18	16	19
Moyens humains, compétence et fonctions /5	5	3	4
Procédés et moyens techniques /5	5	5	5
Provenance des matériaux et listes des fournisseurs /5	3	4	5
Qualité, contrôle, hygiène et sécurité /5	5	4	5
Pondération 20%	3.6	3.2	3.8
Délais d'exécution /20	18	18	20
Pondération 20 %	3.6	3.6	4
Moyenne / 20 non pondérée	51.47	53.60	59.00
Moyenne /20 pondérée	16.48	18.56	19.80
Classement final	3	2	1

M. Jeneste propose d'accepter l'offre de l'entreprise Eiffage.

- 20- Voirie forestière : la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental a été accordée : 45% sur la base 12€ du mètre linéaire soit 7 938 €.
- 21- Voirie de Gravinière : il s'agit d'intégrer dans la voirie communale :
 - le chemin rural n°25(en partie) depuis la VC 113 jusqu'à la limite sud du lotissement Gravinière, qui devient la voie communale n° 227 pour une longueur de 265 mètres
 - la voie du lotissement de Gravinière qui devient la voie communale n°228 pour une longueur de 62 mètres
- 22- Garage Durand : en prévision de la vente de l'ancien garage une demande d'alignement individuel a été sollicitée et réalisée. Mme le Maire informe le conseil qu'un arrêté sera pris afin de déterminer le domaine privé et le domaine public sur cette zone. Un acte devra être passé afin de régulariser cette situation et de faire rectifier les parcelles sur le cadastre.
- 23- Affaire Merle : le rapport d'expertise préconise une entente amiable et la réalisation des travaux. Toutefois si M. Merle accepte la réalisation des travaux, il ne pourra pas relancer de nouvelle requête. Il ne semble donc pas prêt à accepter cet accord amiable. L'avocat de la commune va se rapprocher de l'avocat de M. Merle afin d'obtenir la confirmation qu'il ne souhaite pas d'entente amiable.
- 24- Eclairage public : le SIEL a transmis le bilan de la maintenance préventive de l'éclairage public
 - Sur 2017 contribution + consommations : 12 810.85 €
 - Sur 2018 contribution + consommations : 13 867.46 €
 - Estimation 2019 : 13 994.11 €L'augmentation du coût est liée au coût de l'électricité.
- 25- Columbarium : un problème de décalage entre les cases anciennement posées et nouvellement posées est apparu. Le 2nd monument a donc été démonté puis remonté, encore une case dépasse légèrement. Pour pallier à ce désagrément, la société Granimond a consenti un geste commercial de 286 €

URBANISME

- 26- Droit de préemption : A1212 et AB41 le conseil municipal, à l'unanimité renonce à exercer son droit de préemption pour ces 2 ventes.

QUESTIONS DIVERSES

- 27- Recherche d'un 2nd médecin : M. Mihi effectue en moyenne 30 consultations par jour donc M. Lassakeur souhaite relancer une recherche. Il souhaite savoir si le conseil municipal est prêt à financer le matériel médical comme pour le docteur Mihi. Le conseil accepte à l'unanimité.
- 28- Pour info : la mairie sera fermée la semaine du 15 août.

Séance levée à 23h00